



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de la Réglementation Générale
et des Titres

DEMANDE DE CARTE DE GUIDE-CONFÉRENCIER

Formulaire à adresser en un exemplaire à :

**Préfecture de la Savoie
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau de la réglementation générale et des titres
Château des ducs de Savoie
BP 1801
73018 CHAMBERY CEDEX**

Madame Monsieur

Nom de famille :

Nom d'usage :

Prénom(s) :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse du domicile :

.....

Téléphone : Mél. :

Mentions particulières (à caractère linguistique et/ou scientifique et culturelle)¹ pouvant figurer sur la carte :

.....

.....

.....

Diplôme au titre duquel est sollicitée la carte de guide- conférencier :

Licence :

Master :

Fait à **Signature,**

Le

1 Il n'y a aucune obligation à faire inscrire des mentions particulières sur la carte.

Pièces à joindre obligatoirement à la demande

Outre le formulaire de demande, le dossier doit comporter :

- copie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité,
- 1 photo d'identité récente,
- justificatif de domicile,
- copie du diplôme de licence professionnelle de guide-conférencier,

ou

- copie du diplôme conférant le grade de master accompagnée des attestations de validation (relevé de notes) des unités d'enseignement suivantes : « compétences des guides-conférenciers », « mise en situation et pratique professionnelle », « langue vivante autre que le français »,
et annexe descriptive du diplôme mentionnant la validation de ces unités d'enseignement ou attestation délivrée par un établissement d'enseignement supérieur habilité certifiant la validation des unités d'enseignement,

ou

- copie du diplôme conférant le grade de master accompagnée d'une expérience d'un an cumulé au cours des 5 dernières années dans la médiation orale des patrimoines (fournir 12 bulletins de salaire minimum accompagnés d'un (ou plusieurs) certificat(s) de travail ou attestation(s) d'employeur(s)) ;
et attestation justifiant d'un niveau C1 du cadre européen commun de référence pour les langues dans une langue vivante étrangère, une langue régionale de France ou la langue des signes française.
- justificatifs des éventuelles mentions particulières demandées² (diplôme, certification spécifique, relevé de notes d'un examen...)



² Les mentions particulières doivent être en lien avec l'activité professionnelle exercée et doivent être justifiées.

Elles sont de nature :

- linguistique : langue maternelle, langues régionales et étrangères, langue des signes française (le nombre de langues à inscrire n'est pas limité). Une nationalité étrangère ou une double nationalité permet l'inscription de la langue étrangère relative à la nationalité sans justification par un diplôme ou une certification.
- scientifique et culturelle : une mention fait référence à une spécialité d'un diplôme d'études supérieures (exemple : histoire de l'art, histoire, archéologie, architecture...) dans la limite de trois mentions.